



ÉDITO

Une crise qui nécessite de gérer simultanément l'urgence et le long terme

Alors que la crise sanitaire redouble d'intensité au point d'entraîner de nouvelles mesures de confinement partielles et territorialisées, l'urgence est de juguler cette crise en faisant en sorte de limiter autant que possible les conséquences économiques et sociales.

Mais la situation d'urgence qui va se prolonger n'exclut pas de nous projeter à moyen et long terme.

La feuille de route adoptée en mai dernier par le CESER pour convenir de ses objectifs en cette période de crise Covid vient d'être actualisée pour mener nos travaux à la fois sur le temps court, celui de l'urgence, et sur le temps long, celui des mutations économique, social, sociétal et environnementale.

Dans le prolongement de notre contribution sur le plan de relance régional présenté en juin dernier, le CESER analysera continuellement la mise en œuvre et l'impact des plans de relance régional, national, européen et, en fonction des évolutions, sera amené à redéfinir ses propositions ou en formuler de nouvelles (par exemple la proposition concernant la proposition faite à la Région lors de l'examen des orientations budgétaires d'être à l'initiative d'une ambition sur les moyens de flécher l'épargne des ligériens vers les projets économiques locaux en s'appuyant sur des expériences en cours (BPI France Entreprises 1 menée par la BPI ou REV3 menée par la Région des Hauts de France).

Sur le temps long, le CESER vise à mener une réflexion sur les grandes mutations à engager sur le plan économique, social, sociétal et environnemental mais aussi à prendre en compte les évolutions institutionnelles en cours de réflexion sur les compétences des collectivités et les ressources financières qui y sont liés (loi 4D, compétences santé...). La place de la démocratie participative (convention citoyenne sur le climat, projet de loi organique sur l'évolution du CESE, instruction de pétitions...) sera également au cœur des échanges.

Cette feuille de route qui se poursuivra jusqu'à l'été 2021 doit permettre de concilier à la fois le court terme pour réagir à l'intensité de la crise et le moyen-long terme pour mener un travail de fond permettant d'alimenter la vision de la société civile sur les mutations à engager.

Cette lettre en est l'illustration sur des sujets réclamant une action de très court terme (le Grand Port Nantes-Saint Nazaire, le tourisme, l'émergence du binôme Région/EPCL...) mais en les projetant sur une nécessaire vision de long terme.

Bonne lecture

Jacques Bodreau,
Président du CESER

GRAND PORT MARITIME DE NANTES SAINT-NAZAIRE QUELLE STRATÉGIE POUR L'AVENIR DU PORT ?

Premier port de la façade atlantique et infrastructure majeure pour les Pays de la Loire, le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, doit élaborer dans les prochains mois son projet stratégique pour les 5 ans à venir. Le CESER a adopté le 13 octobre dernier une contribution cherchant à donner une vision d'avenir pour le Port dans notre territoire. Il a ainsi choisi d'en éclairer les principales problématiques – modèle économique, développement de l'activité portuaire, protection de l'environnement, enjeux sociaux, lien au territoire et à l'hinterland – et a proposé 4 grandes orientations pour le port.

ENCLENCHER LA TRANSFORMATION DU MODÈLE ÉCONOMIQUE DU PORT DANS UN CONTEXTE DE TRANSITIONS

Alors qu'elles représentent 70% du trafic du port, les énergies fossiles devraient fortement diminuer à moyen terme. Pour le CESER, le Port doit anticiper dès maintenant ce choc à venir en développant les trafics non-énergétiques et en se positionnant sur la transition énergétique et les filières industrielles stratégiques en Pays de la Loire.

FAIRE FACE AUX ENJEUX SOCIAUX D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Pour le CESER, les conflits sociaux nuisent à l'attractivité du Port mais les avis sont pluriels en son sein sur la responsabilité de la situation sociale comme sur les solutions à apporter. Les membres s'accordent en revanche sur l'intérêt d'approfondir le dialogue social et les échanges. Le CESER juge par ailleurs essentiel que la Région anticipe l'évolution des emplois pour adapter les formations et accompagner les filières en transition.

ÊTRE UN PORT ACTEUR DE SON ENVIRONNEMENT

Depuis la loi de 2008, le Port a la mission de protéger les espaces naturels. Le CESER souhaite que ce rôle soit soutenu financièrement et propose quelques pistes pour le concilier avec l'activité portuaire. Pour le Carnet, il estime ainsi qu'un compromis peut être trouvé, sous-réserve de plusieurs conditions. Il préconise également de faire du port un acteur du territoire en poursuivant l'évolution de sa gouvernance et en l'intégrant dans un projet de territoire autour de l'Estuaire. Il l'invite enfin à anticiper pleinement les effets du changement climatique.

FAIRE DU PREMIER PORT DE LA FAÇADE ATLANTIQUE UN PÔLE DE DÉVELOPPEMENT DU GRAND OUEST

Le CESER propose plusieurs pistes pour faire du Grand Port Maritime un véritable pôle de développement du Grand Ouest : accentuation de la coopération avec les autres ports (notamment pour le cabotage), amélioration des dessertes (particulièrement ferroviaires), développement d'une politique commerciale offensive, pour que les entreprises de la région et au-delà se tournent plus naturellement vers Nantes-Saint-Nazaire. L'offre de service devra enfin être adaptée à ces ambitions (port intelligent, entrepôts, portiques...).



TÉMOIGNAGE
CHARLES GENIBREL,
Rapporteur

Engager dès maintenant la transformation du Port

Notre contribution a été réalisée dans le cadre d'une évolution importante de la gouvernance du port puisque la Présidente de la Région des Pays de la Loire, Christelle Morançais, a été élue, fin 2019, à la tête du Conseil de surveillance du Port de Nantes Saint-Nazaire. Il s'agit d'une configuration qui n'existe dans aucun autre Grand Port Maritime.

Notre rapport s'inscrit également dans un contexte caractérisé par :

- une crise sanitaire mondiale avec des répercussions majeures sur l'économie dont les conséquences à venir sur le port sont encore difficiles à mesurer.
- un contexte social complexe, alors que la concurrence reste de mise avec les autres ports français et européens.
- un contexte global de transformations politiques, économiques et environnementales « profondes et rapides », telles que la transition écologique et énergétique, la numérisation de l'économie, la concentration des armateurs, ou le Brexit.

Le port de Nantes Saint-Nazaire est à la croisée des enjeux économiques, sociaux et environnementaux du territoire. Le CESER a choisi, dans sa contribution, d'aborder l'ensemble de ces enjeux, en actant sur certains d'entre eux des pluralités d'opinions. Dans la plupart des cas, le CESER est parvenu à des positions consensuelles et propositions concrètes pour préparer l'avenir.

Le Port se trouve à une période charnière et c'est, pour le CESER, dès maintenant qu'il convient d'engager sa transformation afin d'affronter les évolutions majeures, voire les révolutions, des prochaines décennies.

Lire la contribution sur
www.ceser.paysdelaloire.fr

LES CHIFFRES CLÉS DU GRAND PORT MARITIME (GPM) DE NANTES SAINT-NAZAIRE

4^e GPM de France
(trafic de 30,7 Mt en 2019)

25 000 emplois induits
(544 salariés du GPM)

2700 hectares
(dont 235 à aménager)

1^{er} port de la façade
atlantique

70% du trafic liés
aux énergies fossiles

95,5 millions d'euros
(chiffre d'affaires en 2019)



QUEL AVENIR POUR LE TOURISME SOCIAL EN PAYS DE LA LOIRE ?



3 QUESTIONS À
SOPHIE DESCARPENTRIES,
Rapporteuse

Au lancement de l'étude en 2018, le contexte du tourisme en Pays de la Loire était plutôt favorable mais beaucoup moins pour le secteur du tourisme social. La commission « Culture, patrimoine, sport, tourisme, vie associative » s'est emparée de cette problématique en constatant la disparition de certaines structures, essentiellement des colonies de vacances, ainsi qu'une perte de mixité sociale dans les publics accueillis. Puis récemment, une étude a établi que depuis 5 ans, 40 % des français ont renoncé à partir en vacances l'été pour des raisons financières. A ce jour, la plupart des éléments de l'étude restent d'actualité, cependant le CESER a souhaité y annexer un état des lieux du tourisme, suite à la crise de la Covid-19.

1 Quelle est la particularité du tourisme social ?

Le tourisme social est défini par l'Organisation internationale du tourisme social comme « toutes actions qui contribuent à rendre le départ en vacances et les activités touristiques accessibles au plus grand nombre, de façon durable et solidaire ». Il est financé d'une part par, ses publics, avec des tarifs adaptés, et d'autre part, par les collectivités et les organismes publics relevant du secteur social (CAF par exemple).

Par conséquent, ce secteur englobe un très grand nombre d'acteurs, souvent de type associatif relevant de l'économie sociale et solidaire à but non lucratif : centres et villages de vacances, terrains de camping-caravaning, colonies de vacances... Ces dernières tendant à disparaître en raison notamment de problèmes de gestion de l'immobilier, du coût du foncier, et la mise aux normes des terrains et locaux.

2 A quels enjeux doit faire face le tourisme social ?

Même s'il conserve encore aujourd'hui les valeurs et principes qui font sa spécificité (solidarité, mixité, accessibilité, diversité), le secteur a évolué. De nouveaux publics (handicap, seniors) et catégories socio-professionnelles sont arrivés, des demandes de services et activités inusitées, voire un mode de rapport aux vacances différent (séjours plus courts, moins de départ en groupe mais plus en individuel).

En Pays de la Loire comme partout en France, les enjeux budgétaires occupent une large place dans les difficultés auxquelles le tourisme social est confronté. Les structures, malgré des taux de remplissage tout à fait honorables, font face à un endettement parfois insoluble mais aussi à des baisses de soutien des pouvoirs publics parfois importantes.

Le recrutement est également un enjeu majeur. En effet, le secteur souffre d'un manque d'attractivité (emplois saisonniers, faibles rémunérations), de problèmes de qualification des salariés et des bénévoles qui de surcroît peinent à se loger dans les zones touristiques.

Enfin, l'image du tourisme social doit être revalorisée pour faciliter le recrutement, l'obtention d'aides financières et retrouver la mixité sociale des publics.

3 Comment assurer un avenir plus serein au tourisme social en Pays de la Loire ?

Le CESER propose 5 grands axes de recommandations pour atteindre cet objectif :

AXE 1 : LE TOURISME SOCIAL, UNE FILIÈRE PROFESSIONNELLE À VALORISER

- Mettre en place une politique régionale et interrégionale de formation professionnelle adaptée aux enjeux et incitative.
- Valoriser la filière des métiers du tourisme social par la mise en place d'un forum régional annuel.
- Renforcer la complémentarité entre le bénévolat et le salariat dans les structures du tourisme social.

AXE 2 : UN MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE À AJUSTER SANS DÉNATURER LE PROJET SOCIAL FONDATEUR

- Repenser la relation entre le patrimoine immobilier et l'activité.
- Déployer une activité toute l'année reposant sur de nouvelles stratégies, un ancrage territorial renforcé et une mutualisation des moyens (techniques, ressources humaines, veille réglementaire, formation...).

AXE 3 : UN SOUTIEN DES POLITIQUES PUBLIQUES TERRITORIALES ADAPTÉ AU TOURISME SOCIAL

- Faciliter, à l'échelle régionale, la cohérence de la mise en œuvre partagée de la compétence tourisme.

- Maintenir le régime de la subvention publique dans tous les aspects du tourisme social et accompagner les structures vers de nouveaux modes de soutien.
- Bâtir un plan régional pour le droit aux vacances pour toutes et tous, tout au long de la vie.

AXE 4 : ACTIVITÉ TOURISTIQUE, TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Prendre en compte l'acculturation aux risques environnementaux dans le tourisme social.
- Repenser la localisation des structures du tourisme social, entre risques climatiques et problématiques de mobilité.
- Penser les mobilités associées au tourisme social.

AXE 5 : COMMUNICATION DU TOURISME SOCIAL : DES MOYENS MODERNES AU SERVICE D'UN PROJET SOCIAL PROFONDÉMENT D'ACTUALITÉ

- Communiquer sur le tourisme social de manière plus professionnelle avec le soutien des partenaires.
- Développer la communication auprès des financeurs privés pour une meilleure reconnaissance du tourisme social.

Lire l'étude du CESER sur www.ceser.paysdelaloire.fr

ÉTAT DES LIEUX DU TOURISME EN PAYS DE LA LOIRE À L'AUTOMNE 2020

➤ **Variation des effets selon les secteurs** : 75 % de l'hôtellerie de plein air connaît une baisse de chiffre d'affaires. À l'inverse, le tourisme locatif meublé a connu un assez bon taux de remplissage, comme les gîtes ruraux et les acteurs du tourisme à la ferme. L'hôtellerie de luxe ne semble pas avoir trop souffert. Enfin, les agences de voyage spécialisées dans les séjours à l'étranger sont particulièrement fragilisées.

➤ **Focus sur le tourisme social** : Malgré une offre réduite de 30 %, les structures ont été bien remplies cet été. Les centres de vacances travaillant avec des prescripteurs (comités sociaux d'entreprise, collectivités) ont le plus souffert. En outre, les classes de découverte sont actuellement annulées alors que cette activité permet à nombre d'équipements de fonctionner à l'année, et représente une partie non négligeable de leur chiffre d'affaires.

➤ **Trésoreries en tension** : La gestion des réservations et des annulations de dernière minute va devenir incontournable pour l'industrie touristique. D'où l'impossibilité d'une projection à moyen et long terme et un risque sur la trésorerie.

➤ **Emplois** : Les emplois saisonniers moins nombreux que les années précédentes ont pour conséquence une non-recharge des droits au chômage de beaucoup de saisonniers. Les emplois permanents, en particulier les emplois associatifs, sont aussi fragilisés.

➤ **Foncière du tourisme** : Une société foncière régionale, créée le 17 juillet 2020 par la Région Pays de la Loire et la Banque des Territoires avec le soutien de la Caisse d'épargne et en partenariat avec la Bpifrance, doit permettre de maintenir l'activité d'entreprises touristiques. Le principe consiste à céder les murs, sans en perdre l'usage, à la foncière. **Cette mesure du Plan de relance régional fait écho à la recommandation du CESER de distinguer immobilier et activités.**

➤ **Stimuler une gouvernance régionale du tourisme** : Le tourisme représente 6,3 % du PIB régional et constitue une activité sociale et économique non délocalisable. De par sa compétence économique, la Région a un rôle essentiel pour rassembler les interlocuteurs dans un Grenelle régional ayant pour objectif de relancer et d'innover dans un tourisme de proximité.

MÉTHODOLOGIE

22 acteurs du tourisme social ont été auditionnés par la commission « Culture, patrimoine, sport, tourisme, vie associative » sous forme de plateaux thématiques associant diverses structures afin de privilégier une approche dynamique et interactive. Le Bureau a, par ailleurs, conduit des interviews en plus petit comité.

Plateau n°1 « Témoignages de 6 acteurs et opérateurs du tourisme social »

Il s'agissait de saisir la réalité de terrain de la gestion de structures du tourisme social, et de disposer d'une vision d'ensemble de ce secteur, dans une approche qualitative. Ces éléments ont été croisés avec des données statistiques régionales.

Plateau n°2 « Les nouvelles opportunités du tourisme social à travers l'accueil de publics spécifiques »

Il traitait de l'offre renouvelée et spécialisée en direction des publics, pour voir si elle était vectrice de nouvelles opportunités, tout en étant en adéquation avec les valeurs du tourisme social.

Plateau n°3 « Innovation(s) et évolution des modèles et partenariats dans le domaine des loisirs et du tourisme social »

Il concernait les évolutions de l'activité de loisir et tourisme, et de son ancrage dans le tissu urbain local.

- Débats en commission sur les thématiques à traiter.
- Echanges constructifs avec la Région, au fur et à mesure de l'avancée des travaux.
- Apport, par chaque conseillère et conseiller, d'éléments sur les différentes thématiques.
- Travail sur les axes de recommandations selon les méthodes collaboratives « world-café » et « boule de neige* ».

* Travail en groupes de 2 personnes qui débattent de la même problématique. Puis, chaque couple rejoint un autre couple pour débattre à 4. Chaque groupe de 4 en rejoint un autre et débat à 8. Chaque groupe de huit fait une retransmission de son débat au reste de la commission.



LE COUPLE RÉGION - INTERCOMMUNALITÉ AU CŒUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



TÉMOIGNAGE

PAUL CLOUTOUR,
Rapporteur général Coopération
interrégionale

L'étude « Politique contractuelle de la Région des Pays de la Loire - Bilan des Contrats de territoire » s'inscrit dans la continuité de la réflexion engagée depuis 2017 sur les Contrats de territoire régionaux. Elle s'appuie sur le rapport « L'équilibre des territoires en Pays de la Loire » et le bilan à mi-parcours réalisé à l'occasion de la contribution du CESER « Ma région 2050 » en 2019. A l'issue de ces travaux, la commission Aménagement - Cadre de vie a souhaité élargir le nombre d'EPCI* auditionnés pour disposer d'un échantillonnage représentatif de la diversité des intercommunalités, en mixant le milieu rural, semi-rural ou métropolitain. Au total, 16 EPCI ont été rencontrés sur leurs territoires, soit 1/5 des intercommunalités ligériennes.

La loi NOTRe a véritablement restructuré en profondeur les communes et les intercommunalités puisqu'en 2020, on dénombre 69 EPCI au lieu de 139. Aujourd'hui, ces nouvelles entités politiques administratives gèrent des territoires importants, construites par des élus très volontaristes et des équipes techniques de plus en plus compétentes.

« Le contrat de territoire à travers son projet de territoire est un levier de l'intercommunalité puisqu'il oblige les communes à travailler ensemble. Plus l'intercommunalité se renforce sur le plan politique et le plan technique et plus elle est en capacité de porter un projet collectif et des politiques publiques stratégiques sur son territoire (organisation, mobilité, biodiversité, transition énergétique...). Dorénavant, l'aménagement du territoire de la région repose sur le binôme Région et intercommunalité » expose Paul Cloutour.

Ce bilan des contrats de territoire conforte les enseignements de 2019. « Il affiche une satisfaction globale grâce à la continuité de la politique contractuelle entre la mandature actuelle et la précédente. De plus, les principes de pragmatisme et de souplesse qui régissent l'élaboration des Contrats de territoire permettent de respecter les propositions des EPCI. Enfin, les montants attribués aux contrats de territoire sont jugés satisfaisants », conclut le rapporteur de l'étude.

Sur la base de ce bilan, les préconisations du CESER visent à consolider et améliorer la politique contractuelle de la Région pour les années 2021 et suivantes :

> Proposer un financement en fonctionnement pour renforcer l'ingénierie intercommunale

Pour le CESER, il s'agit de renforcer l'intercommunalité en proposant un financement en fonctionnement destiné notamment, à renforcer l'ingénierie intercommunale sur des thématiques comme celles de la transition énergétique, la biodiversité, la santé, etc. Le CESER insiste sur le rôle essentiel de cette ingénierie de projet qui joue un rôle nouveau et innovant dans l'animation territoriale et la structuration de projets de territoire.

> Amplifier les coopérations avec les territoires voisins

Les futurs contrats devront prendre en compte leur environnement géographique, environnemental, économique et social, et amplifier les coopérations avec les territoires voisins. A ce jour, 24 EPCI ligériens se situent à la frange de la région, c'est pourquoi, le CESER suggère la prise en compte des dimensions inter-régionales comme c'est le cas pour les Parcs naturels régionaux.

> Le SRADDET, un document d'orientation au service des territoires.

Le SRADDET se construit sur la base d'un dialogue posé et équilibré avec les EPCI en prenant en compte leurs projets de

territoires. Il est un cadre général avec des orientations qui permettent d'intégrer la spécificité des territoires. Dans les futures démarches contractuelles, ce cadre permettra de s'adapter et d'intégrer les expérimentations souhaitées par les EPCI.

> Conforter et renforcer les actions visant à amplifier la transition énergétique et les projets qui relèvent du développement durable (biodiversité notamment)

Actuellement, 10% des montants du Contrat de territoire sont obligatoirement consacrés à la transition énergétique. Le CESER invite à prolonger et amplifier la part des contrats futurs consacrée aux différents aspects de la transition énergétique.

> Consolider le rôle des conseils de développement

Dans la perspective d'enrichir les futures démarches contractuelles, le CESER propose, notamment, une aide financière régionale aux conseils de développement pour les associer à l'élaboration des contrats de territoire.

*EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

Lire l'étude du CESER sur www.ceser.paysdelaloire.fr

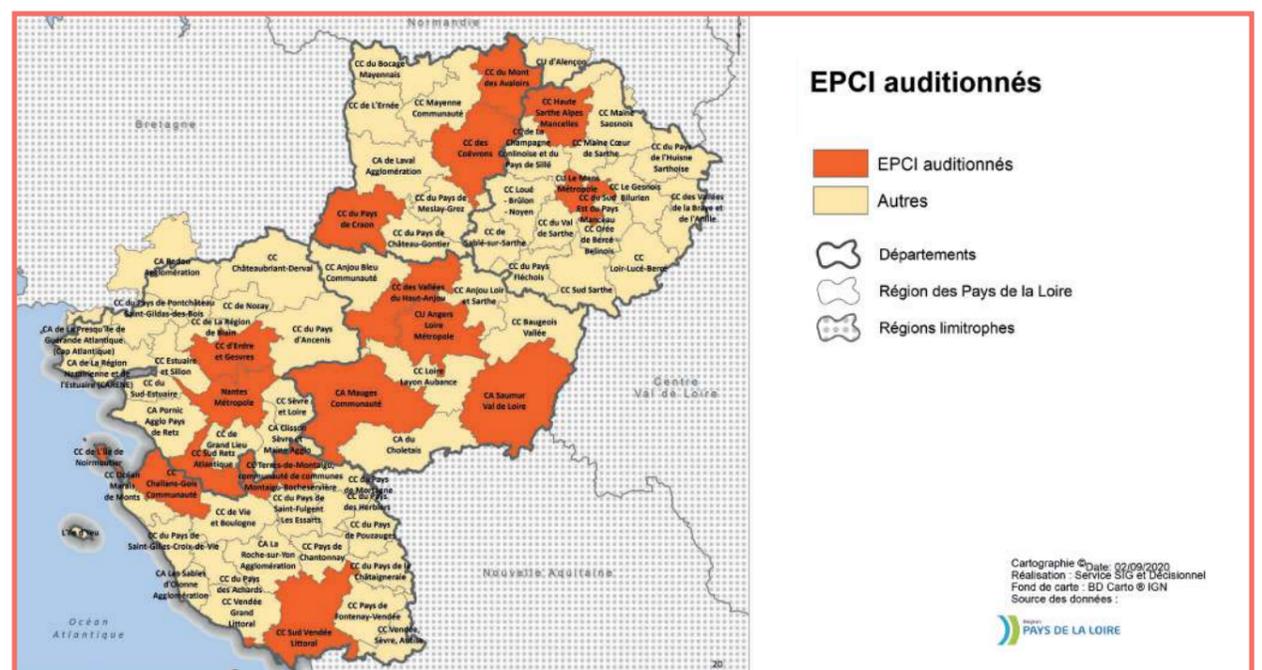


SCHÉMA RÉGIONAL BIOMASSE



TÉMOIGNAGE

JEAN-CHRISTOPHE GAVALLET,
Rapporteur

Le schéma régional biomasse, élaboré conjointement par la Région et l'État a fait l'objet d'une consultation publique, à laquelle le CESER a participé via une contribution en juillet dernier. Les remarques qu'il avait émises alors restent d'actualité, en particulier sur la hiérarchie des usages, ce qui signifie que la valorisation énergétique ne doit pas se faire au détriment des autres usages de la biomasse (alimentation, matériaux...).

Comme il l'avait également indiqué cet été, le CESER estime que ce schéma est un **document de qualité**, très pédagogique et fruit d'une concertation poussée. De plus, le projet initial a été complété à la suite de la concertation publique. Le document final comporte in extenso certaines remarques du CESER, notamment celle spécifiant que « **toute la biomasse n'a pas vocation à être utilisée et qu'une partie doit retourner au sol** ».

En complément des remarques émises dans sa contribution de juillet, le CESER **souligne la nécessité de définir les conditions d'acceptabilité par le territoire des installations de méthanisation**, alors que certaines contestations apparaissent.

S'agissant de structures industrielles, elles requièrent un suivi particulier.

De plus, au-delà des principes réaffirmés dans le schéma régional biomasse, le CESER souhaite que chaque projet bénéficie d'une concertation approfondie afin de favoriser un meilleur partage des enjeux. Par ailleurs, il souligne l'importance de l'ancrage territorial des projets. Le CESER propose la mise en place d'une commission d'information et de suivi lorsqu'elle apparaît pertinente au territoire.

Lire l'avis du CESER sur www.ceser.paysdelaloire.fr



UN EXERCICE BUDGETAIRE IMPACTÉ PAR LA CRISE SANITAIRE

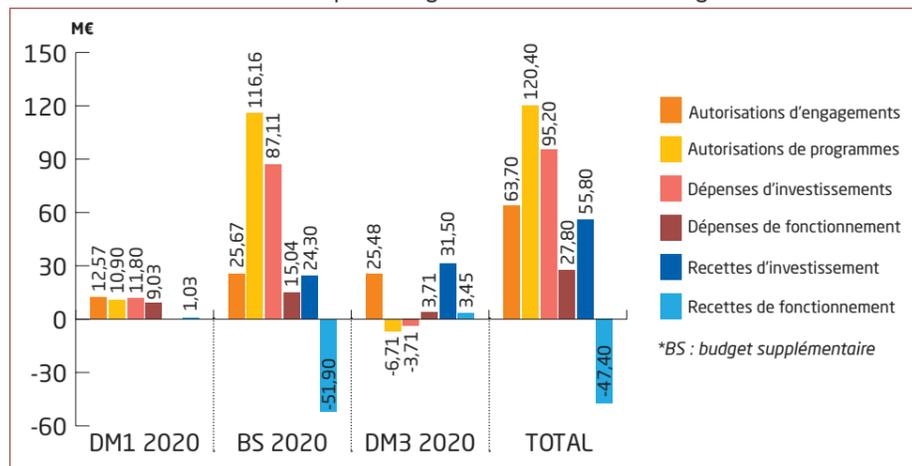


TÉMOIGNAGE

ANNE BLANCHE,
Rapporteure générale du budget

> La décision modificative n°3 2020

Les finances de la Région sont impactées par les crises actuelles. Dans ce contexte, le CESER porte un autre regard qu'habituellement sur le Budget Primitif (BP) modifié à l'issue des différentes décisions modificatives (DM1, BS*, DM3). Par conséquent, l'avis du CESER porte notamment sur les effets financiers des plans d'urgence et de relance de la Région.



De l'analyse du CESER, il ressort une détérioration de l'épargne brute, principalement liée à la baisse des ressources de 47,5 M€ par rapport au BP 2020, en lien avec la forte réduction des recettes dynamiques. La baisse de l'épargne brute est accentuée par les dépenses de fonctionnement (en hausse de 27 M€). Elle passe de 232,25 M€ (BP 2020) à 157 M€ à l'issue de la DM3.

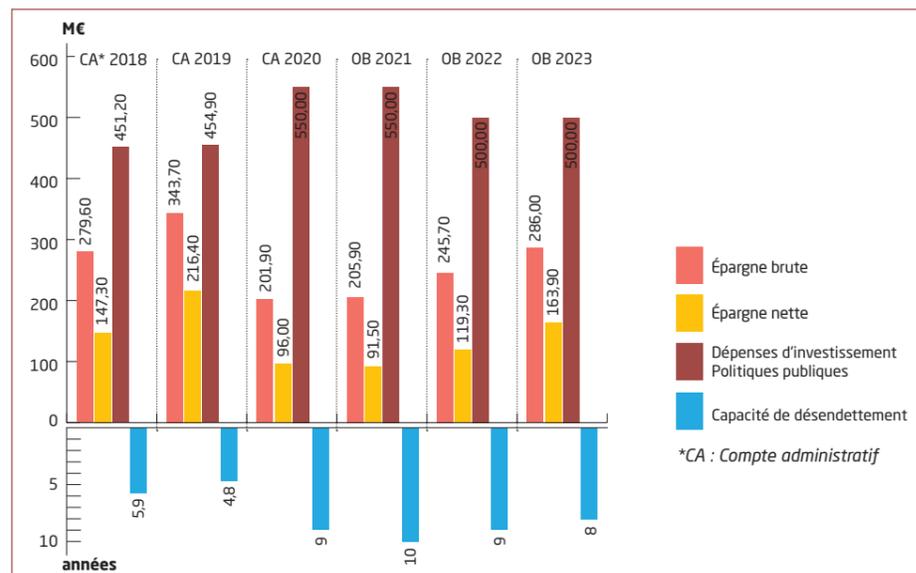
Les dépenses liées aux plans d'urgence et de relance sont principalement des dépenses d'investissement, et contribuent à l'augmentation de l'enveloppe d'investissement de près de 100 M€ (575 M€ projetés à l'issue de la DM3 2020 pour 480 M€ affichés au BP 2020). Cette hausse cumulée à la baisse de l'épargne nette non compensée par la hausse des recettes d'investissements amène la Région à recourir plus fortement à l'emprunt : 320 M€ contre 237 M€ prévu au BP 2020. Par conséquent, la capacité de désendettement s'allonge et passera de 4,8 ans à fin 2019 à 9 ans à fin 2020, sur la base des hypothèses retenues d'un taux d'exécution moyen observé sur les derniers exercices.

Par ailleurs, le CESER se félicite de la création des fonds de relance de l'investissement intercommunal et communal dotés de 47 M€, marquant la volonté de la Région de renforcer la pertinence du binôme Région/EPCI. Cette mesure fait écho aux propositions du CESER, suite à la saisine de la Région : le plan de relance devait afficher une ambition forte mettant en avant le rôle stratégique de la Région et son positionnement comme coordonnateur et ensemble des collectivités sur les plans de relance pour assurer un pilotage des mesures évitant les doublons dans les actions et la dispersion des moyens.

> Les orientations budgétaires (OB) 2021

La nouvelle trajectoire 2020-2023 est fortement impactée par les mesures envisagées par la Région pour « combattre la crise, accélérer la reprise et réussir la relance ».

L'avis du CESER mentionne : une épargne brute éloignée de la cible initiale de 250 M€, avec un plancher de 200 M€, pour les trois prochaines années grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement (et une cible anticipée à 286 M€ en 2023) ; des investissements de 2,1 milliards d'euros sur la période 2020-2023, soit 550 M€ en 2020 et 2021 et 500 M€ en 2022 et 2023, dépassant la cible initiale de 450 M€ par an ; une capacité de désendettement atteignant un plus haut niveau de 10 ans en 2021 et un retour à 8 ans à horizon 2023, excédant la cible de 7 années fixées en fin de mandature, en raison des engagements nouveaux pour faire face à la crise.



COOPÉRATION INTERRÉGIONALE



UN RENFORCEMENT DES COOPÉRATIONS INTERRÉGIONALES INDISPENSABLE



TÉMOIGNAGE

GEORGES PLESSIS,
Co-rapporteur avec DIDIER DELANIS,
conseiller CESER Nouvelle-Aquitaine

L'association des CESER de l'Atlantique (CESER de Bretagne, Pays de la Loire, Normandie, Nouvelle-Aquitaine) vient de publier « Une nouvelle dynamique de développement de la façade atlantique : vers un renforcement des coopérations et des synergies interrégionales ».

Les régions atlantiques sont déjà, ou vont être, confrontées à des défis majeurs, avec des problématiques partagées : sur le plan démographique (augmentation de la population plus rapide que la moyenne nationale, vieillissement plus marqué), sur le plan économique (agriculture, économie maritime, industrie, tourisme), sur le plan environnemental (artificialisation des sols, préservation de la ressource et des milieux aquatiques), etc. De plus, dans chaque région des écarts importants existent entre les territoires, notamment en matière de densité de population et d'accès aux services...

Cette étude a permis de mettre en évidence les caractéristiques communes et les spécificités des régions et territoires atlantiques, mais aussi d'émettre des propositions pour la coopération interrégionale, à partir de l'analyse de l'existant. Pour chaque thématique analysée, des préconisations ont été formulées à l'attention des exécutifs régionaux, mais plus largement à l'ensemble de la société civile, explique Georges Plessis :

> Dans le secteur du tourisme, les coopérations existantes doivent être consolidées et aller plus loin, notamment vers de nouvelles thématiques communes (comme l'itinérance fluviale), et répondre à des enjeux communs tel que la saisonnalité.

> En termes de recherche et d'innovation, les liens doivent être resserrés autour des spécialisations et des pôles de compétitivité communs : économie maritime, agriculture et alimentation, automobile, numérique, etc.

> Dans le domaine des mobilités, les coopérations sont incontournables et peuvent être renforcées, notamment dans le domaine ferroviaire : amélioration des liaisons interrégionales, cohérence des tarifs, optimisation des correspondances, financement de l'entretien et de la mise à niveau des voies...

> Dans le secteur de l'énergie, les Régions ont un rôle majeur à jouer pour accompagner le développement des énergies renouvelables, notamment marines, mais aussi de la filière et des usages de l'hydrogène.

Au-moment où le risque d'un repli de chaque région sur elle-même du fait de la crise est à craindre, cette étude rappelle, au-delà de l'état des lieux, que les coopérations interrégionales sont l'une des conditions indispensables pour permettre aux régions de la façade atlantique d'affronter les mutations économiques, sociales et environnementales qui s'annoncent.